



Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2020
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique	5
II. Budget	5
III. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Développement	6
C. Pêche et agriculture	7
D. Transports et services d'utilité publique	7
E. Banques et crédit	8
F. Tourisme	8
IV. Situation sociale	8
A. Généralités	8
B. Emploi	10
C. Éducation	10

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 9 décembre 2019 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers>.



D.	Environnement	11
V.	Île de l'Ascension	11
A.	Statut constitutionnel et politique	11
B.	Situation économique et sociale	12
C.	Environnement	13
VI.	Tristan da Cunha	14
A.	Statut constitutionnel et politique	14
B.	Situation économique et sociale	14
C.	Environnement	15
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	15
VIII.	Statut futur du territoire	16
A.	Position du gouvernement du territoire	16
B.	Position de la Puissance administrante	16
IX.	Position de la Puissance administrante	17
Annexe		
	Carte de Sainte-Hélène	19

Le territoire en bref

Territoire : Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha forment un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Gouverneur Philip Rushbrook (depuis mai 2019)

Situation géographique : Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île volcanique. L'île de l'Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène et Tristan da Cunha et les autres îlots à environ 2 400 kilomètres au sud.

Superficie : Les îles de Sainte-Hélène et de l'Ascension et l'archipel de Tristan da Cunha ont une superficie totale de 310 kilomètres carrés.

Zone économique exclusive : 1 641 294 kilomètres carrés

Population : Sainte-Hélène : 4 447 habitants (estimations d'octobre 2019) ; Ascension : 762 habitants (estimations de juin 2019) ; Tristan da Cunha : 258 habitants (estimations de novembre 2019)

Espérance de vie à la naissance : 77 ans [femmes : 81 ans ; hommes : 75 ans (estimations de 2019)]

Langue : Anglais

Capitale : Jamestown (Sainte-Hélène), Georgetown (Ascension), Edinburgh of the Seven Seas (Tristan da Cunha)

Principaux partis politiques : Aucun

Élections : Dernières élections : Sainte-Hélène : novembre 2019 (élection partielle) ; Ascension : septembre 2019 ; Tristan da Cunha : mars 2019

Parlement : Conseil législatif monocaméral sur Sainte-Hélène (15 sièges, 12 membres élus). En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité à promulguer des lois pour Ascension et Tristan da Cunha après consultation avec le Conseil de l'île.

Produit intérieur brut par habitant : 8 860 livres (Sainte-Hélène, 2017/18). D'après la Puissance administrante, Ascension n'ayant pas de population permanente, il est impossible de calculer le produit intérieur brut par habitant. On ne dispose pas de données pour Tristan da Cunha.

Économie : Pêche, café, tourisme, vente de pièces de monnaie et de timbres-poste commémoratifs. L'économie de Sainte-Hélène dépend de l'aide financière du Royaume-Uni et repose sur la vente de poisson et de grains de café ainsi que sur le tourisme (visas d'entrée, écotourisme). Ascension reçoit également une aide financière du Royaume-Uni et tire la majorité de ses recettes des impôts sur le revenu et sur les sociétés, auxquelles il faut ajouter les recettes provenant de la vente de timbres et de pièces de monnaie, de l'artisanat et du tourisme. Tristan da Cunha bénéficie aussi d'une aide financière du Royaume-Uni destinée au développement des infrastructures ; au financement des postes dans l'éducation ; aux soins de santé ; et à la formation des membres de la fonction publique.

Taux de chômage : 2,8 % (recensement de 2016). Les personnes désirant rester sur l'île de l'Ascension doivent avoir un emploi, à l'exception des enfants et des partenaires de long terme. Le plein emploi a été atteint dans l'archipel de Tristan da Cunha.

Monnaies : Livre de Sainte-Hélène, dont le cours est aligné sur celui de la livre sterling (Sainte-Hélène et Ascension). Livre sterling (Tristan da Cunha).

Aperçu historique : L'île de Sainte-Hélène, qui aurait été découverte en 1502 par un navigateur espagnol à la solde du Portugal, devient, à la fin du XVI^e siècle, un port d'escale pour les navires partant d'Europe à destination des Indes orientales. En 1633, les Pays-Bas l'annexent sans toutefois l'occuper mais en 1659, la Compagnie britannique des Indes orientales en prend possession et s'y installe, deux ans après que le lord-protecteur du Commonwealth, Oliver Cromwell, lui a octroyé l'autorisation de gouverner par le truchement d'une charte. Elle devient une colonie de la Couronne en 1833, un territoire britannique dépendant en 1981 et un territoire britannique d'outre-mer en 2002.

I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique

1. L'actuelle Constitution de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, entrée en vigueur en septembre 2009, garantit le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. Elle a donné lieu à un changement de nom du territoire : « Sainte-Hélène et dépendances » est devenu « Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha », et a conféré le même statut aux trois îles. Le chef de gouvernement du territoire est le Gouverneur, qui est nommé par la Couronne britannique. La Constitution en vigueur le contraint davantage que la précédente à prendre des décisions avec l'assentiment des conseillers élus. La loi britannique de 2002 sur les territoires d'outre-mer prévoit d'accorder la citoyenneté britannique aux citoyens des territoires britanniques d'outre-mer qui remplissent certaines conditions.

2. Le Conseil législatif de Sainte-Hélène se compose d'un président, d'un vice-président, de trois membres *ex officio* (le Secrétaire général, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif, présidé par le Gouverneur, se compose des membres *ex officio* et de cinq membres élus du Conseil législatif. Les membres *ex officio* ne votent dans aucun des deux organes. Les élections sont organisées selon les principes du vote à bulletin secret et du suffrage universel et ont lieu au moins tous les quatre ans. L'âge de la majorité électorale est de 17 ans.

3. La Constitution de 2009 renforce l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard des pouvoirs législatif et exécutif. L'appareil judiciaire comprend une cour d'appel et une cour suprême, ainsi que des instances secondaires (à l'heure actuelle, un tribunal d'instance et un organe chargé de la réglementation du travail, dont le rôle est de statuer sur les revendications en matière d'emploi ; d'autres peuvent être créées par ordonnance) et un service médico-légal ayant pour mission d'enquêter en cas de décès soudain ou suspect. L'instance de dernier ressort est la section judiciaire du Conseil privé, qui n'est saisie que dans des circonstances précises. La Commission des médias, créée par ordonnance, est chargée de traiter les plaintes concernant les infractions au code de bonnes pratiques des médias.

4. Le 6 novembre 2018, le Gouvernement de Sainte-Hélène a présenté une déposition écrite à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans le cadre de l'enquête intitulée « l'avenir des territoires britanniques d'outre-mer ». Dans ce document, le gouvernement du territoire a communiqué des informations sur les questions suivantes : la relation entre Sainte-Hélène et le Royaume-Uni ; le financement des territoires d'outre-mer ; les atouts et faiblesses du territoire, notamment la richesse écologique, les effets des phénomènes météorologiques extrêmes, et les ressources naturelles telles que les minéraux et les poissons. Des dépositions écrites ont également été présentées par d'autres entités de Sainte-Hélène, notamment les membres élus du Conseil législatif, l'Association de tourisme, la Chambre de Commerce et la Commission de l'égalité et des droits de l'homme. Le 5 décembre 2018, le conseiller Derek Thomas, membre de l'Assemblée législative de Sainte-Hélène, s'est exprimé oralement devant le Comité.

II. Budget

5. En raison d'une faible matière imposable, qui s'explique notamment par l'émigration et le vieillissement de la population, le budget de Sainte-Hélène dépend en grande partie des aides financières du Royaume-Uni. L'Union européenne lui apporte également son soutien budgétaire aux fins du développement de

l'infrastructure. D'après la Puissance administrante, le montant total de l'aide fournie par le Ministère du développement international du Royaume-Uni injecté dans le budget s'est élevé à 31,85 millions de livres pour l'exercice 2019-2020, contre 27,1 millions de livres pour l'exercice précédent, soit une hausse de 17,3 %. Cette augmentation tient compte d'une provision liée au coût opérationnel de l'aéroport de Sainte-Hélène.

III. Situation économique

A. Généralités

6. Entre 2009 et 2017, Sainte-Hélène a gagné 10 places dans le classement de l'indice de développement humain, grâce à une croissance significative des revenus (elle a gagné 23 places dans cette catégorie). Le principal employeur est le Gouvernement de Sainte-Hélène. Le secteur du commerce de détail et des services est la deuxième source d'emploi dans le territoire. La pêche, l'élevage et la vente de produits d'artisanat sont également des sources de revenus pour la population locale. Selon la Puissance administrante, si le taux de chômage est actuellement très faible, la productivité du travail est préoccupante. Depuis l'achèvement de la construction de l'aéroport, les revenus ont généralement augmenté, ceux des plus pauvres progressant plus vite que le quartile le plus riche, mais de manière générale, les revenus ont progressé moins rapidement que l'inflation. En 2018, le revenu national brut médian était de 8 500 livres, soit une baisse réelle de 0,77 % par rapport à l'année précédente. Le coût de la vie est considéré comme élevé, étant donné que la plupart des biens doivent être importés. Le niveau des prix tient donc pour beaucoup à des facteurs externes. En 2018, l'inflation était de 2,9 %, soit un taux inférieur aux 4,1 % prévus pour l'année. L'ouverture de l'aéroport aux services aériens commerciaux, en octobre 2017, a entraîné une augmentation du nombre de touristes. Le secteur du tourisme a ainsi contribué à l'économie à hauteur de 5 à 6 millions de livres en 2019. Sainte-Hélène cherche activement à accroître son offre touristique en s'ouvrant à l'international et en soutenant les prestataires locaux, mais cela prendra du temps. Les deux principales sources d'importation du territoire sont l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni. En 2018-2019, la valeur des exportations a atteint un montant total de 419 000 livres, les produits exportés étant essentiellement le poisson (315 000 livres) et le café (104 000 livres).

B. Développement

7. Le territoire de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha remplit les conditions requises pour bénéficier d'une aide budgétaire de l'Union européenne par l'intermédiaire du dixième Fonds européen de développement. Le territoire s'est vu accorder un montant indicatif de 21,5 millions d'euros au titre du onzième Fonds européen de développement, qui couvre la période 2014-2020. Selon la Puissance administrante, Sainte-Hélène a signé, le 20 juin 2018, l'accord de financement relatif à la répartition par territoire du onzième Fonds européen de développement. À ce jour, Sainte-Hélène a reçu 10 millions d'euros sur un total de 21,5 millions prévu aux fins du financement de la mise en œuvre de sa stratégie numérique, notamment l'installation d'un câble sous-marin qui permettra d'avoir une connexion Internet plus rapide et plus fiable sur l'île. L'île d'Ascension et l'archipel de Tristan da Cunha recevront également une partie du financement. Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha sont toujours habilitées à soumettre des demandes de financement au titre de différents programmes, comme Erasmus+. En 2019, le Ministère du développement international a lancé un programme d'investissement dans le

développement économique d'un montant pouvant atteindre 30 millions de livres sur six ans, axé sur des projets d'investissement qui soutiennent le développement économique de Sainte-Hélène.

8. Le 1^{er} mai 2018, le Conseil exécutif a approuvé le Plan de développement économique durable 2018-2028, qui est centré sur l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de la vie dans le territoire. Le Plan stratégique 2018-2021 de la Direction des services internes renferme huit priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités.

C. Pêche et agriculture

9. La pêche est un secteur important de l'économie de Sainte-Hélène. Les pêcheurs locaux vendent leurs prises à la société Saint Helena Fisheries Corporation. Entre 2018 et 2019, 295 tonnes de poisson ont été achetées, contre 305 tonnes au cours de l'exercice précédent. Cette diminution est d'une part due à l'appauvrissement des ressources halieutiques et à la pêche irrégulière. Par ailleurs, l'île a exporté 757 kilogrammes de café arabica de la variété Green-Tipped Bourbon durant la période 2017-2018.

D. Transports et services d'utilité publique

10. L'accès à Sainte-Hélène se fait principalement par son aéroport. Un service aérien commercial hebdomadaire a débuté le 14 octobre 2017 et assure le transport de passagers et le fret. En 2018, des vols commerciaux supplémentaires ont été prévus pour la haute saison. Un vol relie chaque mois Sainte-Hélène et Ascension. Sainte-Hélène reçoit également d'autres vols, tels que des vols affrétés par des particuliers et des vols d'évacuation sanitaire. Un bateau destiné au transport de marchandises, le MV *Helena*, assure un service de fret régulier vers l'île, en desservant Ascension quatre fois par an. Le territoire compte environ 168 kilomètres de routes à revêtement en dur (118 km à Sainte-Hélène, 40 km à Ascension et 10 km à Tristan da Cunha) et 30 kilomètres de pistes (20 km à Sainte-Hélène et 10 km à Tristan da Cunha).

11. L'île de Sainte-Hélène a deux stations de radio locales et une chaîne de télévision par satellite retransmise par voie terrestre. Ascension dispose d'une station de radio locale, qui capte les émissions relayées depuis l'île de Sainte-Hélène et reçoit les émissions des services audiovisuels des forces britanniques et de la télévision de l'armée américaine. Tristan da Cunha a une station de radio locale et les émissions de télévision et de radio lui sont transmises par le service de radiodiffusion des forces britanniques. En décembre 2019, le gouvernement du territoire a annoncé la signature d'un contrat avec un fournisseur, en vue de connecter l'île à un câble de communication sous-marin et d'assurer ainsi une connexion haut débit. Selon le gouvernement, l'objectif est d'installer le câble et la connexion Internet à haut débit sur le territoire d'ici au début de l'année 2022.

12. L'infrastructure électrique de l'île de Sainte-Hélène a été modernisée. L'énergie éolienne y est désormais une source fiable d'énergie. La stratégie énergétique a été publiée en octobre 2016. Le Gouvernement de Sainte-Hélène et la société locale de services publics de distribution, Connect Saint Helena, finalisent actuellement une procédure de passation des marchés dont l'objectif est de faire passer à au moins 85 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'île afin de réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles et de stabiliser les coûts énergétiques.

13. Le Ministère du développement international du Royaume-Uni a financé l'amélioration de l'infrastructure hydrique, notamment en finançant un nouveau réservoir destiné à augmenter les capacités de stockage et dont la construction a été achevée en 2017. La consommation d'eau sur l'île s'élevait à 266 016 m³ en 2018, ce qui représente une augmentation par rapport aux 223 405 m³ enregistrés en 2017. Elle reste toutefois nettement inférieure aux niveaux affichés en 2015 et 2016, avec une consommation de plus de 290 000 m³. Selon le gouvernement du territoire, l'île a connu une pénurie d'eau en 2019 et la situation demeurerait préoccupante au mois de décembre. Les autorités ont appelé les habitants à réduire leur consommation d'eau dans la mesure du possible afin de contribuer à préserver et à reconstituer les réserves d'eau de l'île.

E. Banques et crédit

14. La Bank of Saint Helena est l'unique entité bancaire. Elle fournit des services bancaires de base et des services financiers connexes sur les îles de Sainte-Hélène et d'Ascension. Une carte de débit locale a été lancée en juin 2017 à titre d'essai avant d'être pleinement mise en service en décembre de la même année.

15. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*. Le Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre publiquement accessible de la propriété effective des entreprises relevant de sa juridiction. La date butoir y relative a été repoussée à 2023. Les conseillers élus de Sainte-Hélène, d'Ascension et de Tristan da Cunha se sont engagés à établir le registre avant cette date.

F. Tourisme

16. La Puissance administrante et le gouvernement de Sainte-Hélène ont souligné l'importance du nouvel aéroport, qui ouvre de nouvelles perspectives économiques à l'île et contribuera à promouvoir le tourisme. Le territoire de l'île ne manque pas d'atouts pour attirer les visiteurs, notamment la beauté rude et sauvage de ses paysages, sa faune exceptionnelle et ses sites historiques, tels que la Longwood House et le tombeau de Napoléon Bonaparte. Depuis l'ouverture de l'aéroport de Sainte-Hélène aux vols commerciaux, en octobre 2017, 7 716 passagers sont arrivés sur l'île : 4 110 passagers étaient des vacanciers, dont 1 924 Saint-Héléniens venus rendre visite à leur famille et à leurs amis, et 2 196 touristes. Des vols sont assurés chaque semaine à destination de Johannesburg (Afrique du Sud) et un vol supplémentaire est prévu entre décembre 2019 et février 2020 à destination du Cap. Un vol assure la liaison entre Sainte-Hélène et Ascension à raison d'une fois par mois. Entre 2018 et 2019, 191 yachts sont arrivés, transportant 723 personnes.

IV. Situation sociale

A. Généralités

17. Selon la Puissance administrante, après qu'il a été décidé, en 2002, d'octroyer de nouveau la citoyenneté britannique aux Saint-Héléniens, l'île a connu un exode. Le recensement de la population réalisé en 2016 a révélé une certaine amélioration : 4 122 Saint-Héléniens étaient présents le soir du recensement, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2008. Cet accroissement de la population a débuté avec le lancement du projet d'aéroport, qui a occasionné une augmentation du nombre de

Saint-Hélieniens regagnant l'île pour tirer parti de l'amélioration du marché de l'emploi et des débouchés en termes de développement des entreprises. Selon les chiffres du recensement de février 2016, la population résidente totale est de 4 534 habitants, ce qui, ajouté aux 268 visiteurs, porte le nombre total de personnes présentes à 4 802. Depuis, ce nombre a légèrement diminué, le gouvernement du territoire ayant indiqué que la population était de 4 447 personnes en octobre 2019.

18. Les renseignements fournis par la Puissance administrante indiquent qu'au regard des critères internationaux, Sainte-Hélène est un territoire à revenu intermédiaire, présentant peu de signes de pauvreté matérielle. Afin de lutter contre la pauvreté, une norme de revenu minimum introduite en juillet 2013 prévoit le versement de prestations sociales, en fonction des revenus, aux ménages dont les revenus sont inférieurs à ce seuil. À la fin du mois d'octobre 2019, 180 familles bénéficiaient de ces prestations ; 776 personnes recevaient la pension de retraite de base de l'île.

19. Le recensement de Sainte-Hélène effectué en 2016 a révélé un rapport de dépendance économique des personnes âgées de 35 %, pour un taux global de dépendance économique de 56 %. Sainte-Hélène présente donc un rapport de dépendance économique des personnes âgées parmi les plus élevés au monde et un solde naturel peu propice à une amélioration de la situation dans un avenir prévisible. Cette situation mettra inévitablement à rude épreuve les services chargés d'assurer une prise en charge appropriée des personnes ayant des besoins complexes et des personnes âgées. La tranche d'âge du personnel travaillant dans le secteur pose elle-même problème : 25 % d'entre eux ont entre 55 et 65 ans et 10 % plus de 65 ans.

20. Il y a un centre hospitalier à Jamestown et quatre dispensaires en zone rurale. Les cas médicaux complexes sont transférés à Pretoria (Afrique du Sud). Selon la Direction de la santé, 84 patients y ont été transférés entre 2018 et 2019, soit un peu plus que l'année précédente (75 patients). En décembre 2019, la liste d'attente relative aux transferts à l'étranger avait été régularisée. Deux résidences médicalisées accueillent des personnes présentant un handicap mental ou physique. Il existe également sur l'île deux foyers pour les enfants et les jeunes ainsi que deux résidences réservées aux personnes âgées ou vulnérables. Le Plan stratégique 2018-2021 de la Direction de la santé renferme six priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités. Le Plan donne un aperçu des défis que doit surmonter le secteur des soins de santé à Sainte-Hélène : une population vieillissante ayant besoin de soins de santé ; un manque de financement des services de santé ; une base technologique insuffisante et un manque de compétences ; une augmentation constante du coût des soins en raison de l'inflation ; une charge de morbidité élevée et l'essor de technologies nouvelles et coûteuses ; une forte prévalence de maladies de longue durée, telles que le diabète (25 % de la population), l'hypertension (30 % de la population) et le surpoids (70 % des adultes et 40 % des enfants) ; une forte prévalence des facteurs de risque liés au mode de vie et au comportement, comme le tabagisme.

21. D'après la Puissance administrante, d'importants progrès ont été réalisés par le Gouvernement de Sainte-Hélène sur la voie de l'établissement d'un département professionnel de services à l'enfance, à même de fournir des services efficaces de protection de l'enfance et d'intervenir de manière préventive auprès des enfants et des familles (voir [A/AC.109/2018/13](#)).

22. Sainte-Hélène a élaboré, publié et commencé à mettre en œuvre un plan d'action national pour la protection de l'enfance, qui s'articule autour de trois priorités stratégiques, à savoir la santé physique et émotionnelle des enfants, leur sûreté et leur sécurité et l'aide aux familles, selon que de besoin. La Direction de l'aide sociale à l'enfance et aux adultes s'engage à élaborer une stratégie lui permettant de collaborer

avec les enfants, les familles et les adultes vulnérables. Elle a entrepris d'appliquer et d'intégrer les pratiques de l'approche « Signs of Safety », une approche internationale basée sur les points forts en matière de travail direct avec les enfants, les familles et les adultes vulnérables et de leur évaluation. Le Plan stratégique 2019-2022 de la Direction de l'aide sociale à l'enfance et aux adultes renferme quatre priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités.

B. Emploi

23. De nombreux Saint-Héléniens travaillent hors de l'île, en particulier sur l'île de l'Ascension, sur les Îles Falkland (Malvinas)¹ ou au Royaume-Uni. La construction de l'aéroport, qui a débuté fin 2011, a entraîné une forte hausse de la demande de main-d'œuvre. À l'approche de la fin du projet, les travailleurs ont été absorbés par d'autres secteurs de l'économie où le manque de main-d'œuvre disponible représentait un problème. À la fin du mois d'octobre 2019, 57 personnes bénéficiaient d'allocations de chômage.

C. Éducation

24. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants de 5 à 16 ans. Actuellement, quatre écoles financées par les fonds publics sont en activité à Sainte-Hélène. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier des fonds que l'Union européenne consacre à l'enseignement supérieur ou professionnel.

25. Il reste difficile de retenir le personnel qualifié et expérimenté. Des dispositions ont été prises pour améliorer la qualité globale de l'enseignement grâce au développement professionnel.

26. Les résultats scolaires se sont améliorés ces dernières années, bien que les chiffres continuent à varier fortement d'une année sur l'autre. Il convient toutefois de noter que, compte tenu de la petite taille de l'échantillon, il est difficile de tirer des conclusions en observant les résultats d'une année sur l'autre. Les travaux se poursuivent dans l'enseignement secondaire pour tenir compte des qualifications visées par la réforme du certificat général d'études secondaires. Ces qualifications sont surveillées de près par les autorités chargées de l'enseignement pour s'assurer que les étudiants ne sont pas désavantagés et qu'ils sont au courant de tous les changements. En 2018, 37 % des élèves ont obtenu leur certificat général d'études secondaires dans au moins cinq branches avec la note C ou une note supérieure, notamment en anglais et en mathématiques. Bien qu'il soit inférieur aux 45 % obtenus en 2017, ce résultat était proche de l'objectif visé. En 2018, le taux de réussite au baccalauréat était de 82 %, contre 88 % en 2017. Cinq étudiants avaient réussi à obtenir une bourse d'études en 2018, et trois en 2019, contre un seul en 2017. Quatre étudiants ont terminé leurs études de premier cycle en 2019 et obtenu leur diplôme avec la mention très bien.

27. Dans l'enseignement primaire, des travaux rigoureux se poursuivent afin de répondre aux exigences du nouveau programme scolaire et d'améliorer les niveaux de connaissances en mathématiques et en anglais. Les méthodes d'évaluation qui ont

¹ Un différend concernant la souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) oppose l'Argentine et le Royaume-Uni.

été mises en place durant l'année scolaire 2015/16, notamment le test des capacités cognitives, le test de progression en anglais et le test de progression en mathématiques, continuent d'être utilisées pour évaluer la progression et le niveau des élèves. En plus de ces tests, le test de progression en sciences est également utilisé en 6^e année pour évaluer la progression et le niveau en sciences à la fin des études primaires. En 2018, les résultats de l'évaluation standardisée de l'examen de fin d'études primaires ont révélé une hausse du niveau des élèves par rapport à 2017. En mathématiques, 41,5 % des élèves ont obtenu les notes fixées pour leur groupe d'âge, contre 30 % en 2017. En anglais, 56,1 % des élèves de 6^e année ont obtenu les notes fixées pour leur groupe d'âge, contre 50 % en 2017. Bien que ces résultats n'aient pas permis d'atteindre les objectifs prévus et révèlent un niveau faible en 6^e année, les performances par groupe d'âge se sont améliorées de 11,5 % en mathématiques et de 6,1 % en anglais. L'intégration étant toujours l'une des principales priorités des établissements scolaires, tous se sont engagés à offrir des chances égales à tous les élèves. Selon la Puissance administrante, le Centre universitaire de Sainte-Hélène créé récemment continue de s'améliorer et propose des programmes d'études dynamiques, offrant une aide aux étudiants adultes et créant de plus en plus de formations générales et professionnelles.

28. En novembre 2019, la Direction de l'éducation et de l'emploi a officiellement lancé l'Institut de recherche de Sainte-Hélène. Celui-ci fait partie d'un réseau d'instituts de recherche qui ne cesse de croître dans l'Atlantique Sud et dans les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, ce qui permet de générer et de partager des connaissances au profit des territoires. L'Institut a pour but de soutenir et de mener des recherches sur l'île dans les domaines des sciences naturelles, de la géologie, des affaires et des sciences humaines et sociales.

D. Environnement

29. Selon la Puissance administrante, l'isolement de l'île de Sainte-Hélène a favorisé l'apparition d'une faune et d'une flore terrestres et aquatiques d'une variété inhabituelle et extraordinaire. Sainte-Hélène est fortement tributaire des ressources extérieures pour le financement de ses projets de protection de l'environnement. Le Plan stratégique 2018-2021 de la Direction de l'environnement, des ressources naturelles et de la planification renferme cinq priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités. Une zone maritime de 200 milles marins, située dans la mer entourant Sainte-Hélène, a été officiellement désignée aire marine protégée en 2019.

30. Si la gestion de certains déchets, comme les déchets dangereux, reste un défi pour l'île, la concrétisation d'un projet de traitement des déchets solides a donné lieu à certaines améliorations (voir [A/AC.109/2018/13](#)).

V. Île de l'Ascension

A. Statut constitutionnel et politique

31. Sur l'île de l'Ascension, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un administrateur résident relevant de son autorité. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend actuellement cinq membres élus et trois membres *ex officio* (l'Administratrice, le Directeur des ressources et le Procureur général) qui n'ont pas le droit de vote. L'actuel Administrateur, Steven Chandler, a pris ses fonctions le 13 mars 2019. Il représente le Gouverneur du territoire, dirige le gouvernement de

l'île et, en tant que membre *ex officio*, remplace le Gouverneur à la présidence du Conseil de l'île en son absence.

32. Des élections ont lieu tous les trois ans, les dernières élections législatives ayant eu lieu en septembre 2019. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité, après avoir consulté le Conseil de l'île, à légiférer pour Ascension. Ascension a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'y applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent.

33. Six agents de police de l'île de Sainte-Hélène sont détachés à plein temps à Ascension, notamment un officier expérimenté ayant le grade d'inspecteur et qui relève du Directeur de la police de Sainte-Hélène. Les fonctions de juriste sont assurées par le Procureur général d'Ascension, qui est également Procureur général de Sainte-Hélène et de Tristan da Cunha. Celui-ci est basé à Sainte-Hélène et est assisté localement par des avocats de la Couronne. Le premier magistrat de l'île de Sainte-Hélène remplit aussi les fonctions de juge à Ascension, assisté de deux magistrats non professionnels. Le service d'aide juridique (Public Solicitor) de l'île de Sainte-Hélène fournit des conseils aux résidents avec le concours de deux avocats non professionnels locaux. Il existe deux coroners locaux et un affecté au bureau du premier magistrat à Sainte-Hélène.

34. Le 18 novembre 2018, le Conseil de l'île de l'Ascension a présenté une déposition écrite à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni, dans le cadre de l'enquête intitulée « l'avenir des territoires britanniques d'outre-mer ». Le 5 décembre 2018, le conseiller Keturah George, membre du Conseil de l'île de l'Ascension, s'est exprimé oralement devant le Comité.

B. Situation économique et sociale

35. Pour habiter sur l'île de l'Ascension, il est nécessaire d'y avoir un emploi. Par conséquent, selon la Puissance administrante, la totalité des habitants ont un emploi (643 personnes en activité) ou sont à la charge de personnes en situation d'emploi. En date du 30 septembre 2019, 51 habitants étaient des adultes sans emploi, 12 habitants avaient entre 16 et 18 ans et participaient à des programmes de formation pour les jeunes et 102 étaient des enfants. Les habitants de l'île ne peuvent pas obtenir le droit de résidence, même si certains y vivent depuis plusieurs années et ont des enfants et des petits-enfants qui habitent sur l'île, selon la Puissance administrante. La plupart des services sont des services publics. Une société privée assure la distribution de l'eau et de l'électricité dans la majeure partie de l'île, la base militaire américaine pourvoyant elle-même à ses besoins. L'île n'exporte aucune marchandise et sa production alimentaire est faible, à part pour une installation expérimentale de production hydroponique créée par le Gouvernement. L'économie de l'île est relativement fragile et dépend des organismes de défense et de communication basés sur son territoire. En raison de la situation économique et des progrès technologiques, la population a chuté à moins de 808 habitants. Les dépenses publiques sont financées, entre autres, par les impôts sur les sociétés et les revenus, les impôts fonciers et les droits de douane. Les revenus ainsi générés couvrent les dépenses nécessaires à la fourniture des services publics essentiels. Il faut continuellement investir dans les infrastructures de l'île et constituer dans le même temps des réserves de liquidités suffisantes. Le Gouvernement du Royaume-Uni finance les infrastructures essentielles de l'île depuis 2018, dans le cadre du Fonds pour les conflits, la stabilité et la sécurité.

36. Auparavant, les thoniers battant pavillon étranger étaient autorisés à pêcher dans la zone économique exclusive de l'île de l'Ascension. Les dernières licences ont été délivrées en 2018. En août 2019, l'ensemble de la zone a été désigné aire marine protégée, pour donner suite à l'engagement pris par le Gouvernement du Royaume-Uni, qui contribue ainsi plus largement à son initiative de la ceinture bleue. Selon le gouvernement local, l'objectif est d'interdire toute pêche commerciale à grande échelle ou extraction minière dans l'aire marine protégée, ce qui fait de cette dernière l'une des plus grandes au monde à offrir un tel niveau de protection.

37. Les services de santé sont dispensés par l'hôpital de Georgetown, qui est pleinement opérationnel. Lorsqu'il n'est pas possible de proposer un traitement sur place, les patients sont dirigés vers le Royaume-Uni. L'île compte deux salles de sport, trois piscines et d'autres installations sportives, qui sont accessibles aux habitants.

38. L'aéroport d'Ascension est ouvert et opérationnel. Le 18 novembre 2017, le premier vol direct affrété au départ de Sainte-Hélène y a atterri, lequel est assuré une fois par mois. Les liaisons maritimes sont assurées par des navires de ravitaillement affrétés et par le *MV Helena*, qui se rend quatre fois par an sur l'île de l'Ascension. Dans certaines circonstances, la population civile peut également embarquer sur les vols militaires du Royaume-Uni.

39. L'école de Two Boats dispense un enseignement à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans. Un comité de prise en charge de la protection de l'enfance est en place, dont les membres comprennent un travailleur social et des représentants de la police et des secteurs de la santé et de l'enseignement. Le groupe se réunit pour discuter de cas individuels et prend des décisions sur la meilleure façon de procéder dans des situations spécifiques relatives à la protection. Un conseil de protection de plus grande ampleur, présidé par l'administrateur, se réunit tous les trimestres pour superviser l'équipe et aborder des questions plus vastes liées à la protection de l'enfance sur l'île de l'Ascension. L'embauche d'un travailleur social à temps plein a permis de renforcer, de manière significative, la sensibilisation en matière de protection et a abouti à la mise en œuvre de nouvelles politiques et procédures et à l'organisation de formations destinées à harmoniser davantage les pratiques de l'île de l'Ascension avec celles du Royaume-Uni. Le représentant spécial mandaté par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth a estimé que l'île de l'Ascension avait fait de réels progrès dans l'application des recommandations de l'enquête Wass dans le domaine de la protection de l'enfance. Les normes de protection sont en cours d'alignement sur celles du Royaume-Uni en tant que de besoin et la mise en place des politiques et procédures nécessaires à l'application de ces normes a commencé. Des avancées ont été observées dans la réglementation et l'enregistrement des assistantes maternelles, dont le travail auprès des enfants en âge préscolaire est crucial, aucune installation n'existant actuellement sur l'île. L'éducation et la mobilisation d'un large éventail de personnes au sein de la communauté permettent également de renforcer la sensibilisation à la protection de l'enfance et l'accès à l'aide sociale.

C. Environnement

40. L'île compte la deuxième population nicheuse de tortues vertes de l'océan Atlantique et abrite 7 espèces de plantes, 1 d'oiseaux de mer et 11 de poissons qui sont endémiques à l'île. D'autres archipels moins étudiés sont susceptibles de contenir des espèces uniques, existant exclusivement sur l'île. Les espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques constituent les plus grandes menaces pour la biodiversité de l'île.

41. La Direction de la protection de l'environnement et de la pêche a mis en place une équipe multidisciplinaire de scientifiques et de gestionnaires basée sur l'île pour mettre en œuvre le plan d'action pour la biodiversité d'Ascension. Huit zones protégées protègent la faune et la flore terrestres de l'île, et en août 2019, la totalité des 440 000 km² de la zone économique exclusive de l'île a été désignée aire maritime protégée. Le plan interdira la pêche commerciale à grande échelle, mais la pêche locale et la pêche sportive resteront autorisées dans l'ensemble de l'île. Le gouvernement du territoire collabore actuellement avec les pêcheurs locaux pour établir un système de gestion des pêches qui sera durable et générera des recettes pour l'île.

VI. Tristan da Cunha

A. Statut constitutionnel et politique

42. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, qui nomme un administrateur résident relevant de son autorité. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend l'Administrateur (qui en est le Président), huit membres élus (dont le Chef du Conseil et au moins une femme) et trois membres nommés. Des élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité à promulguer des lois pour Tristan da Cunha, après consultation avec le Conseil de l'île.

43. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent. En dernier recours, c'est la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles qui s'applique. Un policier employé à plein temps et deux auxiliaires de police assurent le maintien de l'ordre. L'Administrateur remplit également la fonction de magistrat.

44. Le 6 novembre 2018, le Chef du Conseil de l'île a présenté une déposition écrite à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni, dans le cadre de l'enquête intitulée « l'avenir des territoires britanniques d'outre-mer ». Le 5 décembre 2018, Ian Lavarello, Chef du Conseil de l'île alors en exercice, s'est exprimé oralement devant le Comité.

B. Situation économique et sociale

45. L'économie de Tristan da Cunha repose sur l'agriculture et la pêche de subsistance traditionnelles. La langouste, pêchée de manière écologiquement viable, est exportée vers les marchés australien, japonais et américain, ainsi que vers l'Union européenne. Une étape importante a été franchie en août 2014, lorsque l'Union européenne a décidé d'ouvrir son marché à la langouste de Tristan da Cunha.

46. Depuis 2007, Tristan da Cunha bénéficiait de moyens de télécommunication limités. Les habitants ont maintenant accès à Internet grâce à un cybercafé et à un réseau Wi-Fi. La vitesse de connexion à Internet s'est améliorée.

47. En 2009, le Conseil de l'île a établi des stratégies générales visant à garantir l'avenir de l'île sur le plan financier. Selon le Royaume-Uni, même en procédant à ces réformes, l'île sera très bientôt insolvable, à moins que ne soient prises de nouvelles mesures draconiennes. En 2011, le budget de l'île a fait l'objet d'un examen approfondi et des règles strictes régissant les dépenses et la passation des marchés ont été mises en place. Selon la Puissance administrante, un appui financier externe reste

nécessaire à la réalisation des projets d'infrastructures et au renforcement des capacités.

48. Le Ministère du développement international du Royaume-Uni finance les postes de médecin résident. Dans le but de renforcer les capacités de l'île, il finance aussi plusieurs postes d'expatrié, parmi lesquels deux infirmiers cliniciens, un agent des finances, des enseignants et un travailleur social. Le Ministère subventionne, en outre, une visite annuelle chez le dentiste et une visite biennale chez l'opticien, ainsi que des visites auprès d'autres spécialistes. Il finance également les visites de courte durée d'autres spécialistes, tels que des vétérinaires et des auditeurs, ainsi que des formations à la fois sur l'île et en dehors de l'île, notamment sur l'île de Man, à Jersey et en Afrique du Sud. Ces formations, consacrées à la pêche, à l'agriculture, au tourisme, aux services postaux, aux travaux publics et aux technologies de l'information et des communications, ont été dispensées à l'ensemble de l'administration. Un programme d'équipement pluriannuel d'un coût de 12,8 millions de livres a permis de construire de nouvelles installations sanitaires et des infrastructures portuaires.

49. L'île dispose d'une école, dans laquelle deux enseignants expatriés dispensent actuellement une éducation aux enfants et aux jeunes de 3 à 16 ans. Au-delà de l'âge de 16 ans, l'éducation doit être poursuivie à l'extérieur de l'île. Ces dernières années, deux étudiants sont partis au Cap et trois sont revenus sur l'île après avoir étudié au Royaume-Uni pendant deux ans. En général, les jeunes quittent l'école à l'âge de 16 ans et travaillent ensuite dans la fonction publique ou le secteur de la pêche.

C. Environnement

50. En juillet et en novembre 2019, Tristan da Cunha a été frappé par de fortes tempêtes. Celle de juillet, en particulier, a causé des dégâts considérables et est considérée comme l'une des catastrophes naturelles les plus dévastatrices à avoir touché l'île depuis l'éruption volcanique d'octobre 1961.

51. Tristan da Cunha mène à bien plusieurs projets de protection de l'environnement avec l'aide de partenaires, notamment la Royal Society for the Protection of Birds. Les projets relevant du Programme pour l'environnement des territoires d'outre-mer visent notamment à chasser les espèces invasives des îles inhabitées de l'archipel de Tristan da Cunha. Un projet visant à éradiquer les souris de l'île Gough, site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, devrait être lancé en mai 2020. Les travaux continuent en vue d'établir une zone marine protégée autour de l'archipel d'ici à 2020.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

52. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, Sainte-Hélène est associée à l'Union européenne mais n'en fait pas partie.

53. Depuis janvier 2014, le territoire est partenaire de l'Union européenne au titre de la décision du Conseil 2013/755/UE du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, qui a été approuvée en vue de remplacer l'approche traditionnelle de la coopération pour le développement par un partenariat réciproque favorisant le développement durable et promouvant les valeurs et les normes de l'Union européenne dans le reste du monde.

54. Selon la Puissance administrante, les représentantes et représentants du Royaume-Uni et de ses territoires d'outre-mer ont poursuivi leur dialogue sur les conséquences pour ces derniers de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. La Puissance administrante a réitéré sa volonté de parvenir à un résultat qui convienne à tous les membres de la famille britannique.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

55. Des informations sur l'évolution du statut politique et constitutionnel de Sainte-Hélène figurent à la section I ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

56. Selon la Puissance administrante, en raison de l'élection législative qui s'est tenue au Royaume-Uni le 12 décembre 2019, la septième réunion du Conseil ministériel conjoint a été reportée au premier trimestre 2020. La Puissance administrante accueillera les représentantes et représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer pour débattre d'un large éventail de questions stratégiques, parmi lesquelles la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, l'environnement et d'autres questions pressantes.

57. Le 15 octobre 2019, à la 7^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, la représentante du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique. Elle a ajouté que le Conseil ministériel conjoint, principale instance de dialogue politique annuel de haut niveau entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer, était chargé de suivre et de promouvoir les priorités collectives dans un esprit de partenariat.

58. Elle a poursuivi en déclarant que, dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, les représentantes et représentants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer avaient réitéré leur attachement à un partenariat politique moderne et leur appui constant aux accords constitutionnels des territoires, en vertu desquels les pouvoirs étaient transférés dans toute la mesure possible, sans préjudice de la souveraineté britannique.

59. Elle a déclaré que la responsabilité fondamentale de son Gouvernement et son objectif en vertu du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, consistaient à assurer la sécurité et la bonne gouvernance de ces territoires et de leurs populations, et que les gouvernements des territoires étaient censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement britannique en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits de la personne et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères, et recevaient l'appui du Gouvernement britannique dans ces domaines. Le Gouvernement britannique était pleinement déterminé à associer tous les territoires d'outre-mer aux négociations relatives à la sortie de l'Union européenne. À cette fin, la Puissance administrante avait créé un comité ministériel conjoint chargé des négociations concernant l'Union européenne afin d'examiner les priorités des territoires d'outre-mer.

IX. Décisions prises par l'Assemblée générale

60. Le 13 décembre 2019, l'Assemblée générale a adopté la résolution 74/108 sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport que lui avait adressé le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2018 (A/74/23) et les recommandations qui en avaient été faites par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a :

a) réaffirmé le droit inaliénable du peuple de Sainte-Hélène à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) réaffirmé que, s'agissant de la décolonisation de Sainte-Hélène, le principe de l'autodétermination était incontournable et qu'il constituait aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) réaffirmé également qu'en fin de compte, c'était au peuple de Sainte-Hélène lui-même qu'il appartenait de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions pertinentes et, à cet égard, a demandé à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de Sainte-Hélène de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions pertinentes ;

d) souligné l'importance de la Constitution du territoire de 2009 et du renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance ;

e) prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande ;

f) prié la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer de soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes du développement socioéconomique de Sainte-Hélène ;

g) souligné que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) souligné également qu'il importait que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple de Sainte-Hélène et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre Sainte-Hélène et la Puissance administrante ;

i) demandé à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au développement de la capacité de

Sainte-Hélène de s'administrer elle-même, et encouragé la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

j) réaffirmé qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et prié la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

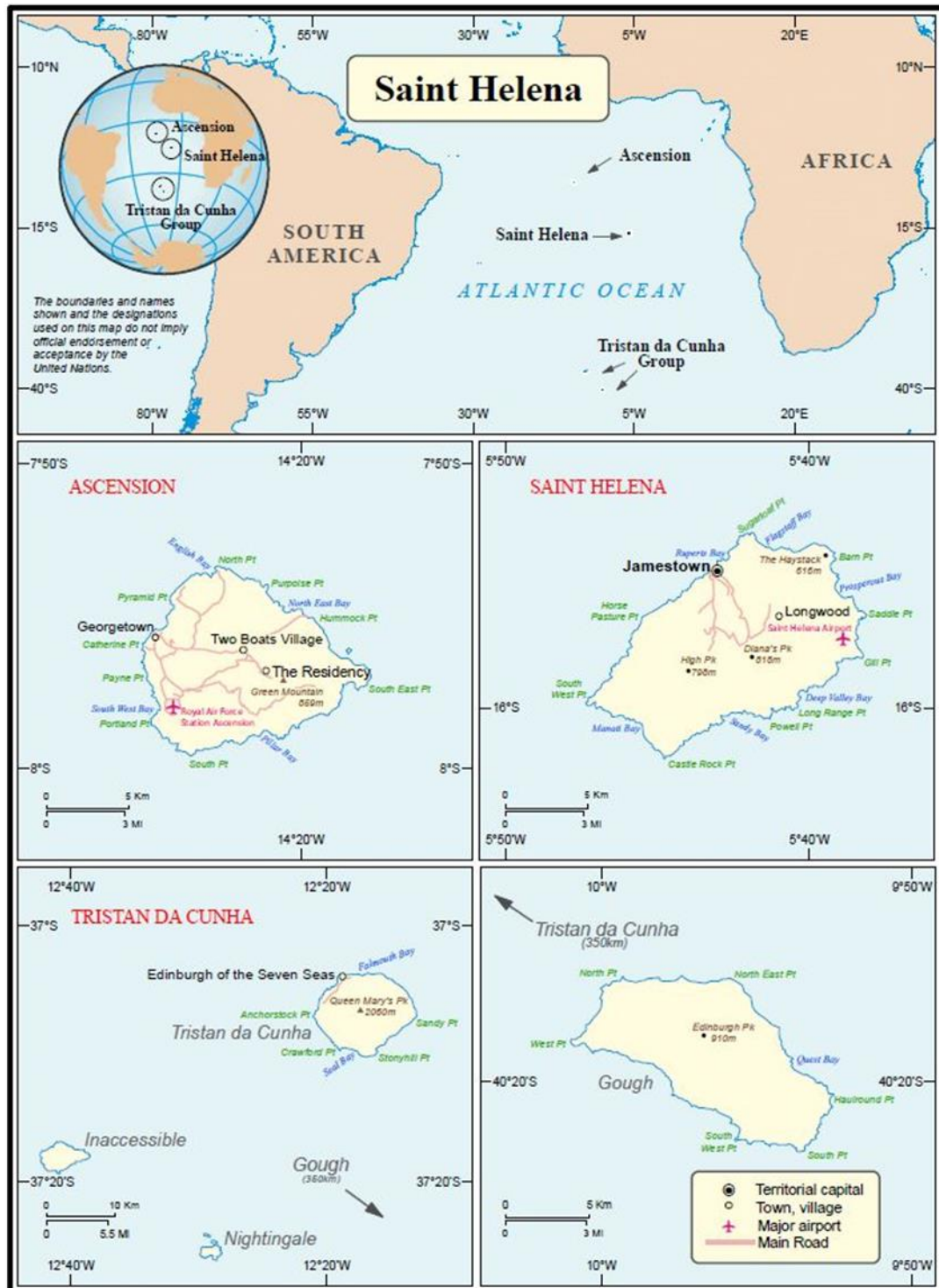
k) pris en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligné qu'il importait de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engagé vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme centre financier international, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

l) prié le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demandé de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance, en conformité avec leur règlement intérieur ;

m) prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question de Sainte-Hélène et de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la présente résolution.

Annexe

Carte de Sainte-Hélène



Map No. 4569 UNITED NATIONS
June 2017

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)